

Communiqué de presse du 15 décembre 2023

## La Chambre Régionale des Comptes publie son rapport sur l'abattoir d'Ambert

**La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a rendu public son rapport concernant la situation de l'abattoir d'Ambert sur la période 2017-2022. Les élus municipaux et communautaires ont pris acte des éléments du rapport et souhaitent désormais se tourner vers l'avenir pour développer cet abattoir de proximité, compétence de la communauté de communes Ambert Livradois Forez depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes intervient dans un contexte où le secteur des abattoirs rencontre des difficultés conjoncturelles importantes. En effet, le cas de l'abattoir d'Ambert, avec ses 10 employés, est loin d'être isolé. Dans une dépêche AFP parue le 5 octobre dernier, les entreprises d'abattage-découpe se disent près de l'effondrement. Et ce pour plusieurs raisons : baisse du cheptel, flambée des coûts de production, concurrence des importations, etc. L'État en a pris la pleine mesure puisque le ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, a annoncé récemment un plan d'action global pour consolider le maillage en abattoirs de boucherie au bénéfice des filières d'élevage. Une annonce qui vient conforter les élus d'Ambert Livradois Forez dans leur choix de développer et de positionner l'abattoir d'Ambert comme un équipement de proximité.

Si les élus partagent et reconnaissent la majorité des éléments de ce rapport qui font état d'une situation passée, il convient d'apporter quelques précisions sur des points essentiels que sont l'hygiène et la protection animale, les finances, la stratégie de développement et les risques environnementaux.

### Des règles d'hygiène et de bien-être animal respectées

S'agissant de la mention de la **fermeture de sept mois due à « une maîtrise insuffisante des risques sanitaires, environnementaux et de protection animale »**, il convient de préciser que **cette fermeture a été un choix des élus de la communauté de communes en raison de la vacance de poste du Directeur**. Cette vacance ne permettait effectivement pas d'assurer un fonctionnement normal, ni de veiller à l'application des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

**Concernant la protection animale**, sujet on ne peut plus essentiel dans notre société actuelle, **des premiers aménagements ont été réalisés sur le couloir d'amenée des veaux ainsi que sur la bouverie en 2021 et 2022**. Le sujet de la **bien-traitance animale étant une priorité** et soumis à des normes strictes qui évoluent en permanence, **des travaux vont débiter dans les prochaines semaines** (réaménagement complet de l'hébergement des animaux et des amenées, ajout d'un quai déchargement etc.). De plus, rappelons la présence des services de l'État (Direction Départementale de la Protection des Populations) lors de tous les abattages. Il va sans dire que si les services de l'État avaient identifié un risque sur les questions d'hygiène ou de bien-être animal, une fermeture administrative de l'équipement aurait été ordonnée.

## Un budget fortement soutenu par la communauté de communes Ambert Livradois Forez

L'abattoir d'Ambert fonctionne avec un **budget à autonomie financière**. Cela signifie que l'équipement est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. En d'autres termes, il fonctionne avec ses propres recettes. Néanmoins, c'est un **équipement aujourd'hui déficitaire dû aux difficultés rencontrées ces dernières années**. La fermeture de 7 mois survenue en 2022 et l'augmentation du coût de l'énergie ont fortement impacté le budget. C'est pourquoi, **les élus d'Ambert Livradois Forez ont fait le choix d'apporter une avance de trésorerie** (remboursable) à cet équipement essentiel.

Comme dénoncé dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le budget prévisionnel 2023 peut paraître optimiste. Ces projections ont été basées sur **une hypothèse de réouverture de la chaîne porc mi-2023. Une ouverture qui sera reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024** et qui permettra de retrouver des recettes plus conséquentes. Le Président de la communauté de communes a également réaffirmé dans un courrier à destination de la Chambre Régionale des Comptes, datant du 29 septembre 2023, sa volonté d'apporter à l'abattoir un soutien identique à celui qu'il assurerait à tout autre opérateur privé dans le cadre de ses compétences de développement économique et/ou agricole.

Également, la Chambre Régionale des Comptes **s'étonne qu'il n'ait pas été recouru à l'indemnisation du chômage partiel mais la demande d'attribution de l'allocation d'activité partielle** (qui aurait constitué une recette non négligeable en 2023) **a été refusée par la DREETS**. (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

**Les soutiens financiers apportés par les collectivités et l'Etat** (Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme), annoncés lors d'une visite de l'équipement le 4 août dernier, montrent la **forte volonté de pérenniser l'abattoir. Des travaux d'envergure seront ainsi réalisés pour un total de 1,7M€** (dont une première phase comprise entre 800.000€ et 1M€).

**En parallèle, des soutiens ont été exprimés** de la part de la Chambre d'agriculture, de la Chambre d'artisanat et des métiers, de Clermont Auvergne Métropole, de Thiers Dore et Montagne, etc. quant à la nécessité de maintenir l'activité d'abattage sur notre territoire.

## Une stratégie existante mais à approfondir

**Malgré l'étude menée entre 2021 et 2022**, à laquelle les différents acteurs du monde agricole et les partenaires ont été associés, **le rapport pointe du doigt un manque de stratégie**. Seulement quelques mois après le transfert de compétence à l'EPCI, **le 5 mai 2022, les élus du Conseil communautaire ont fait le choix d'un scénario de développement orienté vers un "abattoir de services"**. L'objectif est d'apporter de la valeur ajoutée avec la multiplication et la qualité des services proposés (transformation, livraison, etc.) en étant à l'écoute des besoins des usagers. Les élus restent attentifs aux opportunités locales qui pourraient permettre de conforter l'équilibre financier de l'établissement.

**La réalisation de travaux de mises aux normes est un préalable indispensable à l'atteinte d'une durabilité économique de l'outil, avant même de dérouler une stratégie**. Depuis près d'un an, la communauté de communes travaille à un **programme de travaux global et raisonné**. Afin de maîtriser les dépenses, ils s'échelonnent en plusieurs phases :

- Mise en conformité et amélioration du fonctionnement de l'établissement (2024),
- Aménagement de l'atelier de découpe et création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie (2025-2026).

**En termes de stratégie de développement**, des pistes sont aujourd'hui avancées :

- Propositions de nouveaux services (prestations de transformation, livraison, etc.)
- Approvisionnement de la restauration collective du territoire

**Dans une situation d'urgence, les travaux de mise aux normes de l'équipement se sont imposés comme une priorité afin de maintenir l'activité.** La stratégie sera affinée et mise en œuvre d'ici 2025. Une fois l'outil stabilisé, viendra le temps de faire évoluer sa gouvernance (régie stricte, partenariat public-privé, délégation de service public, etc.).

### Des risques environnementaux maîtrisés

Le rapport fait mention d'un risque de rejets des eaux usées dans la Dore. Néanmoins, **toutes les eaux usées sont acheminées vers une station de prétraitement à la sortie de l'abattoir** puis rejoignent la station d'épuration communale. Il n'y a donc pas d'eaux usées rejetées directement dans la Dore.

**Les analyses de Véolia** (gestionnaire du réseau d'eau et d'assainissement) **attestent que les taux de polluants finaux rejetés dans l'environnement sont conformes à la réglementation.** La convention spéciale de déversement des effluents de l'abattoir dans le réseau communal a été mise à jour lors de la prise de compétence de la Communauté de communes.

Prochainement, des travaux vont être lancés pour étanchéifier l'aire de lavage des camions et rénover certaines canalisations endommagées, avec l'objectif de respecter l'environnement.

Enfin, lors de la **2<sup>nd</sup>e phase de travaux qui interviendra entre 2025 et 2026**, un bassin de rétention des eaux en cas d'incendie sera créé et un travail sur les économies d'énergie et de la ressource en eau sera engagé.

### Une disproportion entre les constats et les recommandations du rapport

**La nature et le nombre de recommandations (seulement 2) résultant d'un rapport de 60 pages, sont plutôt rassurants.** En effet, concernant la première « Adopter, en assemblée délibérante, une stratégie sur le devenir de l'abattoir ainsi qu'un plan de développement intégrant l'ensemble des contraintes économiques et réglementaires », comme évoqué précédemment, des pistes de développement sont aujourd'hui plus avancées : développement des services de l'atelier de découpe, recherche de nouveaux débouchés dans la restauration collective.

Concernant la deuxième recommandation : « Tenir un registre des anomalies constatées au titre de l'auto-contrôle », **l'auto-contrôle a été renforcé depuis**, au même titre que les documents de suivi et procédures dans le cadre des dispositions globales réglementaires.

### Une volonté affichée de maintenir l'équipement

Les courriers adressés par les deux collectivités à la Chambre Régionale des Comptes réaffirment leur conviction : **l'abattoir d'Ambert a toute sa place dans un territoire agricole de moyenne montagne d'élevage**, en tant que vecteur de développement et d'adaptation aux enjeux d'alimentation locale.

Cet outil de proximité répond à de nombreux enjeux de développement durable tels que les productions de qualité, les circuits courts, le bien-être animal, le maintien des emplois agricoles, etc. Plus que jamais d'actualité, **c'est un maillon indispensable à la valorisation des produits locaux.**

De façon plus large, **ces objectifs et la pertinence de l'abattoir d'Ambert sont intégrés dans le Programme Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez**, dans lequel les collectivités sont parties prenantes.